



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Don à la Ville des acquisitions du Musée de la BD

DE20150330_17

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :
Samuel CAZENAIVE

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAIVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

Don à la Ville des acquisitions du Musée de la BD

Développement culturel
id : 853

Conseil municipal
30 mars 2015

17

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Conformément aux statuts de la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, approuvés par le Conseil Municipal du 8 mars 2007, et notamment l'article 5, la Ville est propriétaire des collections du Musée de la Bande Dessinée : planches, dessins originaux, produits dérivés, périodiques, albums et imprimés.

Pour cette raison, la Cité fait don à la Ville des planches originales acquises 2013 (liste jointe) après approbation de la commission des acquisitions des Musées de France.

Il vous est proposé d'accepter ces dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

